

Affaire suivie par Laëtitia LEGOUPIL

☎ 02 38 25 51.01

☎ 02 38 25 52 50

✉ laetitia.legoupil@dr8.cnrs.fr

Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Unités en région Centre



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3 E Avenue de la Recherche Scientifique
45071 ORLEANS Cedex 2

T 02 38 25 52 00
F 02 38 69 70 31

Objet : Modalités relatives aux demandes d'aides pour l'organisation de colloques scientifiques internationaux – Conseil Régional du Centre

N/Réf : LL/BAG-D-2013-73

Le Conseil Régional du Centre nous a transmis la procédure relative au dépôt de demandes de subvention pour les colloques se déroulant sur son territoire, dans des thématiques soutenues par la Région dans le cadre de sa politique de recherche et qui seront organisés en 2014.

Cette année encore, **ces aides seront attribuées en priorité aux grands colloques internationaux faisant l'objet d'un appel à communication et doté d'un comité scientifique.**

Afin de permettre au Conseil Régional du Centre de prévoir dans quelle mesure il pourrait soutenir l'organisation des futurs grands colloques internationaux, **je vous remercie de bien vouloir, d'ores et déjà, nous transmettre des informations sur ces grands colloques programmés dans les années à venir.**

Pour faciliter l'instruction des dossiers, il conviendra que les principaux éléments présentant chaque colloque (titre, lieu, nombre de participants, descriptif en langage vulgarisé, budget prévisionnel, subvention demandée) soit récapitulés dans la fiche ci-jointe impérativement. Enfin, chaque demande devra également être accompagnée d'un tableau synthétique prévisionnel équilibré (recettes = dépenses) (cf tableau joint).


Il importe d'être très vigilant sur les délais de transmission à la Région. En effet, l'attribution d'une subvention pour l'organisation d'un colloque doit être décidée par la commission permanente du Conseil Régional avant la date de tenue du colloque.

Pour l'année 2014, le calendrier à respecter est le suivant :

Pour les colloques devant se tenir entre le 1^{er} février et le 31 juillet 2014, les demandes devront être transmises à la Délégation, Bureau des Affaires Générales et de la Coordination, au plus tard le 28 octobre 2013. La décision d'attribution de subvention sera entérinée par la Région lors de la commission permanente du mois de janvier 2014 ;

Pour les colloques devant se tenir entre le 1^{er} août 2014 et le 31 janvier 2015, les demandes devront être transmises à la Délégation, Bureau des Affaires Générales et de la Coordination, au plus tard le 21 avril 2014. La décision d'attribution de subvention sera entérinée par la Région lors de la commission permanente du mois de juillet 2014.

Pour mémoire, vous trouverez également en annexe, les conditions envisagées pour le versement des subventions régionales concernant ces colloques.



Patrice SOULLIE
Délégué Régional

P.J : - Dossier de demande de financement
- Tableau du budget prévisionnel
- Modalités de versement

Copie : Mme Christine ROUSSELLE, Vice-Présidente Recherche, Université d'Orléans
M. Emmanuel LESIGNE, Vice-Président Recherche, Université François Rabelais de Tours

Rappel du principe de gestion :

- Les unités propres et mixtes situées sur le campus CNRS d'Orléans La Source doivent adresser leur dossier à la Délégation,
- Les unités mixtes situées sur le campus universitaire d'Orléans doivent adresser leur dossier à l'Université,
- Pour Tours, les dossiers seront adressés soit à la Délégation (IRBI, LMPT, GICC et Fédération Denis Poisson), soit à l'Université pour les autres unités.